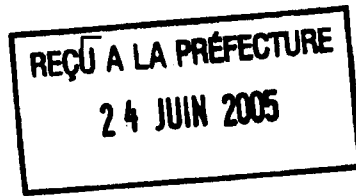


Direction de la Solidarité
Service Tarification
des Établissements Sociaux



Colmar, le

2005 - 00352

ARRETE

DSOL

DU 23 JUIN 2005

**PORTANT EXTENSION DE L'HABILITATION AU TITRE DE L'AIDE SOCIALE DE
20 A 35 LITS DE LA MAISON DE RETRAITE « LES VIOLETTES » A MULHOUSE**

- VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment l'article L 313-8 relatif à l'habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale ;
- VU** la loi 83-663 du 12 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, le département, les régions et l'Etat ;
- VU** la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- VU** le décret n°2003-1135 du 26 novembre 2003 relatif aux modalités de création, de transformation et d'extension d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux ;
- VU** la demande présentée par la Directrice de la Maison de Retraite « Les Violettes » à Mulhouse portant sur une extension de l'habilitation à l'aide sociale de 20 lits à 35 lits ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services

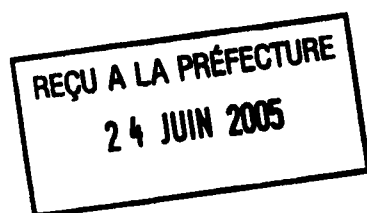
ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

La Maison de Retraite « Les Violettes » sise 173 rue des Romains à MULHOUSE est autorisée à étendre de 15 lits son habilitation au titre de l'aide sociale portant ainsi le nombre de lits habilités de 20 à 35 lits.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur de la Solidarité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame la Directrice de la maison de retraite « Les Violettes » sise à MULHOUSE et inséré dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.



LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat 24 JUIN 2005
	Publication - Notification le ... 28 JUIN 2005



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Le Directeur de la Solidarité

Jacques BORDONE

Pour copie conforme
COLMAR, le 28 JUIN 2005
Pour le Président par délégation
Le Directeur
Pour le Directeur
Le Chef de Service

Sophie DINTINGER